

LIVRET D'ACCUEIL

Ecole Maternelle Jean MOULIN

Place Vival

46100 FIGEAC



: 05 65 34 24 89

Mail: 0460301c@ac-toulouse.fr



Année scolaire 2021-2022



Bienvenue à vous et à vos enfants

La maternelle est la première étape de la scolarité de votre enfant!

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages. Sa réussite dépend largement du dialogue qui va s'établir entre les personnels de l'école et vous, ainsi que de votre implication dans l'accompagnement de son parcours.

Entrer à l'école, c'est entrer dans une collectivité qui a un programme d'enseignement, mais c'est également entrer dans une collectivité qui a ses règles de vie.

Ce livret d'accueil a pour objectif de tisser un premier lien entre vous et notre école. Nous avons essayé de compiler les informations pratiques pour vous aider dans cette approche de l'école.

Ce livret va vous permettre de découvrir les règles de fonctionnement de notre école maternelle afin de faciliter la vie de tous dans l'école.

Qu'est-ce que l'école maternelle ?

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants dans l'année de leur 3 ans depuis la Loi « Pour une école de la confiance » du 26 juillet 2019.

L'école est régie par un règlement intérieur et s'y trouvent :

- * Le personnel enseignant qui est responsable pendant le temps scolaire des programmes.
La directrice qui est une enseignante.
- * Le personnel communal (ATSEM, agents d'entretien) qui est responsable hors temps scolaire (avant et après l'école, la restauration). La municipalité est responsable des locaux.

L'école maternelle est une école qui s'adapte aux besoins du jeune enfant (3 ans à 6 ans).

C'est pour répondre aux besoins de chaque enfant que l'aménagement des espaces, le matériel, le rythme, sont pensés et organisés par les enseignants.

Le programme de l'école maternelle cadre les enseignements.

Il s'étale sur les 3 années que compose l'école maternelle et font partie du cycle 1.



Les horaires de l'école:

Garderies: Matin: 7h30- 8h35

Soir: 16h45-19h15

APE (Aide Péri Educative): 16h00-16h45

Heures de classe:

Matin: 8h35-11h45 - Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

Après-midi: 13h35-16h00 - Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Le portail de l'école est fermé à 8h45 et 13h45.
Merci de respecter ces horaires pour l'organisation de la classe.

Il est nécessaire de signaler à l'école toute absence de courte ou longue durée de votre enfant.

Préparer la rentrée

Pour venir à l'école, votre enfant doit être prêt pour la vie en collectivité, c'est-à-dire être préparé à la séparation avec ses parents et être prêt psychologiquement et physiquement.

À savoir

La première rentrée est un moment important de la vie de votre enfant !

Il est essentiel de lui en parler :

- *Pour lui donner une image positive de l'école.*
- *Pour lui expliquer où il va et qui il va rencontrer.*
- *Pour préparer la séparation en le sécurisant.*
- *Pour mettre des mots sur ses peurs.*
- *Pour susciter chez lui un désir de rencontre et de découverte.*

Matériel à prévoir pour la rentrée

Votre enfant devra avoir :

- Un cartable marqué à son nom qu'il apporte tous les jours à l'école.
- Des vêtements de rechange marqués à son nom.
- Son doudou et/ou la tétine (utilisée uniquement sur le temps de sieste) si besoin.
- Une serviette de table avec un élastique (type bavoir).
- Une boîte de mouchoirs en papier pour la classe (selon les besoins vous devrez en fournir plusieurs fois dans l'année).

Prévoir un grand sac (style sac de course) marqué au nom de votre enfant pour rapporter les travaux scolaires à chaque fin de période (dernière semaine avant les petites vacances).

Date de rentrée

Le calendrier scolaire est disponible sur le site www.education.gouv.fr

La répartition des classes dépend du nombre d'enfants dans chaque niveau. Elle est fixée lors de la prérentrée des enseignantes (les classes sont affichées la veille de la rentrée sur le portail de l'école).

Le cahier de liaison dans lequel vous sont transmises les informations de la vie de l'école (réunions, informations, sorties, fêtes, ...). Chaque mot devra être signé, seul moyen pour nous de savoir si vous avez bien reçu l'information. Vous pourrez l'utiliser pour communiquer des informations à l'enseignante.

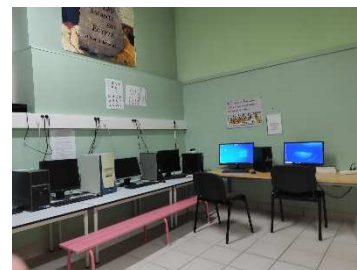
Les différentes pièces de l'école



La verrière



Le bureau de la directrice



La salle informatique



Le dortoir



La classe 1



La garderie



La bibliothèque



La cantine



La salle de motricité



La classe 2



La classe 3

Une journée à l'école: Une journée type est difficile à résumer car chaque classe a sa propre organisation. Voici donc un exemple de déroulement d'une journée de votre enfant:

- Accueil dans la classe le matin, avec un temps de regroupement (rituels) puis activités sous forme d'ateliers et un temps de récréation.
- Pose méridienne: départ pour la maison ou repas pris à la cantine pris en charge par les ATSEM et le personnel communal.
- Temps de repos pour tous les élèves de petite section, au dortoir, surveillé par une ATSEM. Réveil échelonné selon les besoins.
- Ateliers de l'après-midi.

Passage aux toilettes avant les sorties en récréation mais également accès libre individualisé tout au long de la journée.

Pas de collation le matin; l'après-midi, la mairie propose un goûter aux élèves restant à la garderie.

L'école maternelle, espace de prévention:

L'école a le souci permanent de faire progresser chaque élève. Certaines difficultés d'apprentissage peuvent apparaître. Elles sont prises en charge:

- par l'enseignante dans la classe.
- par le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté): psychologue scolaire, maître E (enseignant spécialisé à dominante pédagogique, pour des difficultés dans les apprentissages scolaires, maître G (enseignant spécialisé à dominante comportementale pour des difficultés de communication et de concentration).
- aux moments des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) où les élèves travaillent en petits groupes avec des objectifs d'apprentissages précis.

Les APC sont aussi un moyen d'accompagner les élèves dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école. Elles ont lieu 2 jours par semaine de 11h45 à 12h15 pour les élèves de MS et GS.

La bibliothèque (BCD): Une fois par semaine, les élèves se rendent à la bibliothèque de l'école. Un prêt de livres est mis en place.

Occupation des salles de sport de la ville: un planning est prévu avec l'OIS pour chacune des classes.

Partenaires:

Médiathèque
Centre culturel
Associations

En cas de maladie:

Vous êtes prévenus en cas de fièvre ou maladie de votre enfant.

Aucun médicament ne peut être administré à l'école.

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique (allergie, asthme.....) un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place avec le médecin scolaire. Veuillez en informer l'enseignante de votre enfant dès la rentrée.

Informations de la vie de l'école

Réunion de parents: Courant septembre, chaque enseignante présente son organisation pédagogique, la vie de la classe, les programmes et activités. La présence d'un des parents est conseillée mais il est préférable de venir sans l'(les) enfant(s).

Election des représentants des Parents d'élèves au conseil d'école: Les deux parents de l'enfant sont électeurs. Le vote se fait sur place ou par correspondance. Les représentants de parents élus représentent les familles lors des trois conseils d'école tenus au cours d'une année scolaire, et font le lien entre les familles et les enseignants si besoin.

Rendez-vous avec l'enseignante: Tout au long de l'année, vous pouvez rencontrer l'enseignante de votre enfant. Merci de prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison ou directement auprès d'elle.

La coopérative de l'école: est une section locale de l'OCCE46 (Office Central de la Coopération à l'Ecole du Lot); son affiliation permet à l'équipe pédagogique de gérer des fonds de façon autonome au service de projets. Une participation financière (non obligatoire), vous est demandée en début d'année.

Assurance scolaire: Elle est indispensable. Elle doit pouvoir couvrir toutes les activités scolaires et extra scolaires. Elle doit comprendre "La responsabilité civile" qui s'applique aux dommages causés à un tiers, et "L' individuelle accident" qui couvre les dommages dont votre enfant serait victime.

Pour une année réussie...

Dialoguez régulièrement avec l'enseignante de votre enfant, respectez les horaires de l'école, lisez et signez le cahier de liaison, respectez le règlement intérieur de l'école, donnez un rythme régulier à votre enfant (coucher tôt, limiter le temps devant les écrans...), signalez tout changement (numéro de téléphone, personnes autorisées à récupérer l'enfant...).



Le protocole sanitaire actuel ne nous permet pas d'organiser une visite pour toutes les nouvelles familles en juin. Selon l'assouplissement du protocole, une visite pourra être organisée avant la rentrée de septembre.